



**Communauté de communes Val de Besbre – Sologne
Bourbonnaise**

159, route de Vichy
03290 Dompierre sur Besbre

LOT N°1 : Encadrement technique d'un chantier d'insertion
Sur le territoire de la Communauté de Communes
Val de Besbre Sologne Bourbonnaise

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

~ACTE D'ENGAGEMENT~

ACTE D'ENGAGEMENT

Article 1 - OBJET DU MARCHE :

Le contrat qui est conclu avec le prestataire dont l'offre a été retenue par le «Maître d'Ouvrage» ci-après :

MAITRE D'OUVRAGE : **Communauté de communes Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise**
REPRESENTANT LEGAL : **Monsieur Chérasse, président de la communauté de communes**

puis acceptée par le représentant légal est un marché de service ayant l'objet ci-après :

MARCHE DE SERVICES
ENCADREMENT TECHNIQUE D'UN CHANTIER D'INSERTION

Date du marché :
Montant du marché :

Ordonnateur :
Monsieur Chérasse, président de la communauté de communes
Personne responsable du marché selon à l'article 20 du Code des Marchés publics :
Monsieur Chérasse, président de la communauté de communes

UNITE MONETAIRE DU MARCHE = **EURO**
Cadre réservé à la mention NANTISSEMENT OU
CESSION DE CREANCE

Article 2 - CONTRACTANTS :

Nous, contractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, et désignées dans le marché sous le nom «prestataire »,

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

Agrément (numéro) :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée*) :

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

pour l'ensemble des prestataires groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Nous, engageons conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les services demandés aux prix ci-dessous (1) :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement-*(rayer les mentions inutiles)*, exprimée en :

en euros,

après avoir pris connaissance des Cahiers des Clauses Particulières et des documents qui y sont annexés,

et après avoir produit toutes attestations prévues à l'article 45 et 46 du Code des marchés publics,

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 (art 43 et 44 du Code des marchés publics),

Article 3 - OFFRE DE PRIX :

3.1 Montant de l'offre

Offre en Euros hors variante

	€HT	TVA €à 19,6 %	€TTC
TOTAL SOLUTION DE BASE HORS OPTION			

Montant total, en euros, de l'offre de base arrêté en lettres à
..... €T.T.C

Offre en Euros avec variante

°	€HT	TVA €à 19,6%	€TTC
TOTAL SOLUTION DE BASE AVEC OPTION			

Montant total, en euros, de l'offre de base avec variante arrêté en lettres à
..... €T.T.C

ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD :

Le démarrage de la prestation est fixé au mois de janvier 2010

Le délai maximal d'exécution de la prestation est **de 12 mois (jusqu'au 31 décembre 2010)**.

Pénalités pour retard

Pour les entreprises générales et pour les groupements d'entreprises conjointes, tout retard dans la livraison de la mission citée à l'article IV.1 du CCAP donne lieu, sans mise en demeure préalable, à l'application d'une pénalité fixée à 80 €par jour, dimanches et jours fériés compris.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS :

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte

■ Compte à créditer

en euro

Numéro : code banque : code guichet :numéro de compte :clé :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

■ Mode de règlement proposé par le maître d'ouvrage :

virement à échéance au 25 du mois qui suit la réception de la facture

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée aux prestataires dans un délai **de soixante jours (60 jours)** à compter de la date de remise de l'offre.

Fait à le en un seul original,

mention manuscrite «lu et approuvé»

Pour le contractant,

Acceptation de l'offre :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

en euros

unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

Collectivités locales et leurs établissements publics : date de transmission en Préfecture le :

Formule de nantissement ou de cession de créances :

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

la totalité du marché

la totalité de l'ordre de service afférent au marché

(indiquer le montant dans l'unité monétaire d'exécution du marché et en lettres)

.....

la partie des prestations évaluées *(dans l'unité monétaire d'exécution du marché en lettres)* à

.....

.....

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.

la partie des prestations évaluées TTC *(dans l'unité monétaire d'exécution du marché et en lettres)* à :

en qualité de :

co-traitant

sous-traitant

A le

Le représentant légal du marché

Notification à l'entrepreneur de l'acceptation de l'offre valant ordre de service :

L'acceptation de l'offre a été notifiée à l'entrepreneur,

Reçu notification le :

Le Contractant,

(ou) Reçu l'avis de réception du présent marché de travaux de :

Le représentant légal du marché,